

DEC 08/2021

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2020-2021

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale

le 11 mai 2021

Enregistré à la Présidence du Sénat

le 11 mai 2021

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Proposition de virement de crédits n° DEC 08/2021 à l'intérieur de la section III - du budget général pour l'exercice 2021



Conseil de
l'Union européenne

**Bruxelles, le 6 mai 2021
(OR. en)**

8524/21

FIN 337

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Monsieur Johannes HAHN, membre de la Commission européenne
Date de réception:	6 mai 2021
Destinataire:	Madame Cláudia JOAQUIM, présidente du Conseil de l'Union européenne

Objet:	Proposition de virement de crédits N° DEC 08/2021 à l'intérieur de la section III - du budget général pour l'exercice 2021
--------	--

Les délégations trouveront ci-joint le document DEC 08/2021.

p.j.: DEC 08/2021



COMMISSION EUROPÉENNE

BRUXELLES, LE 06/05/2021

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2021
SECTION III - COMMISSION TITRES: 16, 30

VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 08/2021

ORIGINE DES CRÉDITS

DU CHAPITRE - 3004 Mécanismes de solidarité (instruments spéciaux)

ARTICLE - 30 04 02 Réserve pour le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM)	CE	-5 019 218,00
--	----	---------------

DESTINATION DES CRÉDITS

AU CHAPITRE - 1602 Mobilisation des mécanismes de solidarité (instruments spéciaux)

POSTE - 16 02 99 01 Achèvement du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (avant 2021)	CE	5 019 218,00
--	----	--------------

Les règles applicables au Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) sont énoncées dans le règlement (UE) n° 1309/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au Fonds européen d'ajustement à la mondialisation pour la période 2014-2020 et abrogeant le règlement (CE) n° 1927/2006 (le «règlement FEM»). Ce règlement s'applique aux demandes d'intervention du Fonds présentées à la Commission entre le 1^{er} janvier 2014 et le 31 décembre 2020.

I. PRÉLÈVEMENT

I.1

a) Intitulé de la ligne

30 04 02 - Réserve pour le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM)

b) Données chiffrées à la date du 19/04/2021

	CE
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	197 385 000,00
2 Virements	0,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	197 385 000,00
4 Crédits déjà utilisés	0,00
5 Crédits disponibles (3-4)	197 385 000,00
6 Prélèvement proposé	5 019 218,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5-6)	192 365 782,00
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	2,54 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 19/04/2021	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a

d) Justification détaillée du prélèvement

Les dispositions budgétaires relatives au FEM sont fixées au point 9 de l'accord interinstitutionnel du 16 décembre 2020 entre le Parlement européen, le Conseil de l'Union européenne et la Commission européenne sur la discipline budgétaire, la coopération en matière budgétaire et la bonne gestion financière, ainsi que sur de nouvelles ressources propres, comportant une feuille de route en vue de la mise en place de nouvelles ressources propres.

En vertu de ces dispositions, la Commission présente au Parlement européen et au Conseil, parallèlement à la proposition de décision de mobilisation du FEM, une proposition de virement, en faveur de la ligne budgétaire considérée, de crédits issus de la réserve pour le Fonds.

II. RENFORCEMENT

II.1

a) Intitulé de la ligne

16 02 99 01 - Achèvement du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (avant 2021)

b) Données chiffrées à la date du 19/04/2021

	CE
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	0,00
2 Virements	0,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	0,00
4 Crédits déjà utilisés	0,00
5 Crédits disponibles (3-4)	0,00
6. Renforcement demandé	5 019 218,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5+6)	5 019 218,00
8 Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	n/a
9 Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE
1 Crédits disponibles en début d'année	12 911 906,23
2 Crédits disponibles à la date du 19/04/2021	12 911 906,23
3 Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	0,00 %

d) Justification détaillée du renforcement

Dans la proposition de décision [COM(2021) 226], la Commission a conclu, conformément à l'ensemble des dispositions applicables du règlement FEM, que les conditions d'octroi d'une contribution financière au titre du Fonds pour la demande EGF/2020/004 NL/KLM, présentée par les autorités néerlandaises le 22 décembre 2020, étaient réunies.

Le montant de 5 millions d'EUR demandé par les autorités néerlandaises contribuera aux coûts d'un ensemble coordonné de services personnalisés admissibles en faveur de 1 201 bénéficiaires visés sur 1 851 travailleurs licenciés chez KLM Royal Dutch Airlines.

L'objectif de cette contribution financière du FEM est de procurer une aide visant à la réinsertion professionnelle des personnes touchées. Les événements à l'origine de ces licenciements sont la conséquence de la crise économique mondiale imprévue causée par la pandémie de COVID-19.

ANNEX

TRANSFERS RELATED TO THE EUROPEAN GLOBALISATION ADJUSTMENT FUND COMMISSION PROPOSALS ON 19/04/2021

The table below shows the transfer proposals transmitted to the Budgetary Authority to date during 2021, which relate to the European Globalisation Adjustment Fund (EGF), and the remaining amount of the EGF reserve that will remain should these proposals be approved.

Transfer Ref	Submission date	Content	Commitment Appropriations 2021 Reserve (EUR)
		Initial appropriations	197 385 000
DEC 04	31/03/2021	EGF/2020/002 EE/Estonia Tourism	4 474 480
DEC 06	27/04/2021	EGF/2020/005 BE/Swissport	3 719 224
DEC 07	28/04/2021	EGF/2020/003 DE/GMH Guss	1 081 706
DEC 08	06/05/2021	EGF/2020/004 NL/KLM	5 019 218
		Total transfer proposals	14 294 628
		Remainder	183 090 372

At this stage, the levels of internal assigned revenue available payment appropriations are as follows:

Line 16 02 99 01 – completion of the European Globalisation Adjustment Fund (prior to 2021)

Amounts in EUR

Internal assigned revenue – current year	0
Internal assigned revenue – carried-over from previous year	12 911 906